L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 DECEMBRE 1887. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office in New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 29 DECEMBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, aux mêmes prix.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 7e page.

Le canal de Nicaragua.

Il y a une dixaine d'années, personne ne songeait à relier les deux océans par un canal. Quand un Français, grand par son énergie autant que par sa puissance de conception, a lancé l'idée dans le monde, on s'est mis à sourire. Il y avait, pourtant, un glorieux précédent qui parlait en sa faveur : le canal de Suez, au cravaiement duquel personne n'avait cru d'abord, et qu'il avait mené, rapidement, à bonne fin.

Mais quelle différence! disait-on; il y avait cette fois, de véritables montagnes à abattre. Un pareil projet était extravagant.

Quand M. de Lesseps s'est mis à l'œuvre, en dépit de l'incrédulité universelle, et a commencé son canal international, tout le monde lui a fait de l'opposition. Là, cependant, il avait encore un précédent à invoquer; il avait promis un canal neutre, devant servir à toutes les nations et il avait tenu sa promesse.

Quand, enfin, l'on vit les travaux avancer et qu'il n'y eut plus moyen de douter, chacun voulut avoir son canal, et l'on vit jusqu'aux Américains qui eussent pu, depuis une soixantaine d'années, exécuter le travail, s'irriter de ce qu'un étranger, tentait ce qu'ils n'avaient pas entrepris. Ils se sont pris alors d'une belle et louable émulation : ils ont voulu avoir une voie de communication interocéanique qui leur appartint en propre. Ils se sont mis à étudier toute la région isthmique, pour trouver un autre passage que celui dont s'était emparé M. de Lesseps, et, comme il n'en manque pas sur la longue et étroite langue de terre qui unit les deux continents du nouveau Monde, ils commencèrent à en explorer deux : celui de Tehuantepec, celui du Nicaragua. Un de leurs ingénieurs, feuta même de faire plus grand, plus fort que le célèbre percheur d'isthmes; il voulut construire un chemin de fer aux vaisseaux. Bien des hommes, compétents ou non, ont souri de l'idée; elle leur a fait hocher la tête en signe d'incrédulité. Pourquoi donc n'est-il pas réussi, s'il avait réussi? La France n'a-t-elle pas, cette année, résolu le problème posé par le capt. Eads, et n'y a-t-on pas transporté un navire de guerre, d'un bout du territoire à l'autre, de la Méditerranée, au midi, dans l'Atlantique, au nord-ouest? Le projet de M. Eads n'est pas irréalisable; il est probable qu'il n'est que retardé par la mort de son auteur.

Pendant ce temps-là, un autre ingénieur des Etat-Unis se passionnait pour le passage du Nicaragua, moins long que celui de l'Isthme, moins difficultueux que celui de Panama, et l'on ne voit pas pourquoi il reculerait devant une traversée au centre de la région isthmique, tandis que d'autres, avant lui, ont bravement tenté la même entreprise, au sud et au nord de cette même région.

Nous entendons répéter, sur tous les tons, par les partisans de M. de Lesseps comme par ceux de M. Menocal, qu'un seul canal suffirait, entre les deux océans, et que l'un des deux doit, nécessairement, avoir tort. Nous n'en croyons rien. Le monde commercial remerciera le Français et l'Américain avec une égale reconnaissance. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que chaque canal a un rôle différent à remplir et est aussi utile, aussi nécessaire que l'autre. Au lieu de se livrer une concurrence désastreuse, ils s'aideront et travailleront de concert à déplacer l'axe commercial du globe, au profit des côtes du Golfe.

Les idées de l'humanité ont fait un progrès énorme, à l'endroit des isthmes. Auparavant, on les considérait comme des obstacles insurmontables créés à l'homme par la nature; on aurait volontiers, traité d'impie, de révolte de la créature contre le créateur, toute tentative de percement; aujourd'hui, le préjugé est détruit. Plus d'isthmes : telle est la devise du monde civilisé, et nous avons la ferme conviction que dans un demi siecle, il n'en restera plus un seul.

Il y a un assez bon nombre d'années qu'a été enfantée le projet du canal du Nicaragua. Ses premières études ont été faites en 1872 et elles ont été reprises en 1885. Une troisième expédition vient de partir de New-York, dans le même but. Suivant le plan de l'ingénieur américain, le canal s'ouvrirait à Greytown, sur la mer des Caraïbes, et s'en irait droit, en traversant l'immense lac Nicaragua, retomber à Brito, dans le Pacifique, après une traversée de cent soixante milles.

De Greytown au lac, il y a un peu plus de 64 milles, qui seraient franchis au moyen de la rivière San Juan. Trois écluses seraient nécessaires pour atteindre le Nicaragua—comprenant, en tout, une différence de niveau de 106 pieds. La première aurait 26 pieds; la deuxième, 27; la troisième, 53. Le navire, parti de Greytown, s'élèverait ainsi, de 106 pieds, pour entrer dans le lac central. Cette vaste étendue d'eau au milieu des terres a 90 milles de longueur, sur une largeur qui varie de 35 à 45 milles. C'est, évidemment, la partie la plus facile de la traversée. Du Lac au Pacifique, il y a une différence de niveau de 110 pieds—4 de plus que du côté de l'Atlantique. La descente graduelle du navire se ferait au moyen de quatre écluses. La première, ou plutôt, la quatrième du canal aurait une baisse de plus de 26 pieds; la cinquième, de 29 pieds; la sixième de près de 30 pieds; la septième, enfin, de 24 à 25 pieds. Chaque écluse aurait 600 pieds de long, 65 de large, 30 de profondeur. Quant au Lac, sa profondeur varie de 28 à 70 pieds.

Ces sept écluses, nécessaires à cause de la différence des niveaux entre l'Atlantique, d'un côté, le Pacifique, de l'autre, et le Lac Nicaragua, au milieu, constituent la partie faible du projet de M. Ménocal. On sait que les écluses sont un des plus grands obstacles du trafic par eau; elles occasionnent des retards qui lui sont souvent funestes; elles sont un objet d'horreur pour M. de Lesseps qui, conséquent avec lui-même, ne comprend que les canaux à niveau, comme celui de Suez, comme celui de Panama.

M. Ménocal estime qu'il remplira la troisième de 53 pieds, en 15 minutes, et les autres en 11 minutes—plus 45 minutes pour opérer la hausse ou la baisse, ainsi que le passage du navire, à chaque écluse.

Ici, il y a illusion. Le passage d'une écluse est une opération compliquée et lente qui exige, forcément, plus de temps que ne le prétend l'auteur du projet. Les sept hausses ou descentes du navire absorberont, à elles seules, plus des trois quarts de la durée de la traversée d'un océan à l'autre. Quand on affirme qu'elle se fera en trente heures, on se trompe.

C'est ce vice assez grandiose par lui-même qui pour pervoir se passer de cette réclame. Elle doit être protégée, soutenue d'une façon efficace, parce qu'avec le canal de Panama, elle contribuera, puissamment, à faire des bords du Golfe le centre du grand commerce du globe.

C'est en vue de cet avenir magnifique que la Nouvelle-Orléans devrait tenter des efforts héroïques pour se relever et se trouver, à l'heure dite, à la hauteur de la situation. Le comprendra-t-elle à temps? Toute la question est là.

La Salsaparrilla d'Ayer possède le don merveilleux de purifier et de fortifier le système. Elle est indispensable aux malades.

LOUISIANE.

Le Fermer, Covington, paroisse St. Tammany, du 24 décembre :

Si nous en jugeons par le nombre des chargements de coton qui nous sont arrivés quotidiennement, depuis trois ou quatre mois, les recettes du textile, à Covington, ont dû être, cette année, de 7000 à 8000 balles.

Le Chief, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 24 décembre :

La roulaison est finie, depuis quelques jours, sur Peytavin, à MM. Lehemann frères. Le rendement est de 1,850,000 livres.

Sur Belle Terre, paroisse Assomption, appartenant à la même maison, la récolte a été de 950,000 livres.

Sur Rodrigues, paroisse Ascension, toujours aux mêmes, il y a encore plus d'une semaine de roulaison à faire. Le rendement sera de 500 boucauts.

Palo Alto, à MM. Lemas et Lum, la récolte sera de 1,700,000 livres.

Sur Scatlery, Assomption, on a fait de 225 à 230 boucauts—beaucoup plus qu'on ne l'espérait.

Pas de renseignements certains sur St Emma, à MM. Taylor et Aucoin, qui n'ont pas achevé.

Sur Crescent, à M. James Buckner, le rendement est de 927,60 livres.

Sur Ste-Elizabeth, à ce capt. J. A. Nolan, on a fait 500,000 livres.

Le Dr. Ballard a fait 410 boucauts.

M. Geo. W. Reuss, sur Germania, a récolté 1,225,000 livres de sucre et 2100 barils de mélasse.—Son père, M. John Reuss, a de 1800 à 1900 barils de sirop, sur Greenfield, paroisse Iberville.

M. R. H. Yale aura un rendement de 900,000 livres de sucre.

M. Adlard Landry a 335 boucauts.

M. John A. Stevenson, sur Claiborne, paroisse Iberville, a environ 255,000 livres.

Sur Riversido, M. James Teller a 1,100,000 livres.

—Les pluies ont considérablement retardé la fin de la roulaison. Ceux qui avaient achevé avant le mauvais temps, ont joué de bonheur.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 24 décembre :

A l'exception de mardi, nous avons eu, cette semaine, un temps affreux : froid, pluie et verglas.

Les moulins à coton ont fini leur besogne dans nos environs.

Il n'y a plus que deux habitations, dans notre voisinage, qui n'aient pas achevé la roulaison.

—Le bétail qui errait à l'aventure, pendant les mauvais temps que nous avons eus pendant le mois de décembre, a beaucoup souffert. Nos habitants devraient prendre des précautions pour abriter leurs animaux contre les rigueurs de l'hiver ; ils y gagneraient beaucoup. Comment une vache laitière peut-elle donner de bon lait ou même en donner le moins du monde si elle est exposée au verglas qui la gèle? Le bon sens indique la nécessité de l'abriter.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 24 décembre :

Le froid vif que nous avons eu, mercredi matin, a gelé le terrain, qui s'est trouvé, bientôt, couvert d'une couche de glace ; dans les vases elle était de l'épaisseur d'un pouce. Mercredi, nous avons eu du verglas ; jeudi, une journée de gelée le bétail a dû beaucoup souffrir. Quant aux déplacements, ils étaient excessivement désagréables et très difficiles.

—On nous écrit, de Iassville : "Après 14 jours d'un temps affreux, le ciel s'est rasséréné et tout nous fait espérer un beau jour pour la nouvelle année.

"Les affaires se sont arrêtées forcément, à la suite du temps effroyable qu'il faisait.

"Nos planteurs ont déjà commencé leurs préparatifs pour la prochaine récolte. Tous sont pleins de confiance et croient à une prochaine récolte splendide.

"Partout où j'ai achevé de semer l'avoine, on est plein de confiance dans le résultat. Sur l'habitation Tigerbend, où le trèfle a été semé, il est superbe et donnera un beau rendement.

L'ANGLETERRE ET LE VATICAN. Le *Temps* s'exprime ainsi relativement au désir qu'aurait le Pape de voir accréditer auprès de lui un ministre plénipotentiaire de la Grande Bretagne :

"Le langage que le *Standard* de Londres a tenu à propos de la mission du duc de Norfolk, permet de croire que le gouvernement britannique n'est pas éloigné d'accéder à ce désir ; il y aura bientôt une légation papaline de plus, et, venant d'un Etat protestant, l'hommage n'en sera que plus éclatant.

"La bienveillance dont Léon XIII est parvenu à assumer, peu à peu, dans les plus puissants Etats de l'Europe, s'en trouvera confirmée, et cela au moment même où il observe une attitude de plus en plus hostile aux actes récents du gouvernement italien. Celui-ci se trouve dans la situation désagréable de voir fourbir ses armes à un adversaire qui n'est pas à dédaigner par les puissances mêmes auxquelles M. Crispi a lié le sort du royaume. L'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre sont les alliées ou les amies de l'Italie, mais elles sont aussi en instance auprès du Pape. On ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a là des accointances qui jurent ensemble, et qui ne peuvent manquer de causer, tôt ou tard, des embarras soit aux gouvernements qui les entretiennent, soit à l'un des rivaux qui les sollicitent."

Le CONGRÈS SOCIALISTE DE SAINT-GALL.—On se rappelle que le congrès socialiste réuni, l'automne dernier, à Saint-Gall, en Suisse, a résolu, sur une motion présentée par M. Bebel, de convoquer, dans le courant de l'année 1888, un congrès international de socialistes.

Les membres français, anglais et danois du parti ont donné, il y a quelques semaines déjà, leur assentiment au projet de convocation.

Le comité central du parti ouvrier italien vient également de déclarer, dans une lettre adressée aux socialistes allemands, qu'il est prêt à prendre part au congrès. Dans cette lettre, on exprime le regret que les socialistes italiens montrent peu de fermeté et de fidélité à leurs convictions. Les socialistes allemands, au contraire, sont considérés et représentés comme des modèles d'intelligence. Les révolutionnaires italiens prient instamment leurs frères allemands de les tenir au courant de tout ce qui sera fait pour réaliser le projet relatif à la réunion du congrès projeté pour l'année prochaine.

LA SYNCHRONISATION DE L'HEURE.—M. Cornu, dans la précédente séance de l'Académie des sciences, de Paris, a exposé les avantages d'un système d'électro-aimants, en relation avec un pendule, servant de point de départ pour obtenir la synchronisation de l'heure d'une série d'horloges.

M. Wolf, à son tour, a, dans la séance du 12 décembre courant, abordé la question, qu'il a dû résoudre d'une manière pratique, puisqu'il a été chargé d'établir cette synchronisation de l'heure entre l'Observatoire et les horloges publiques à Paris.

Nous avons expliqué que, dans le système de M. Cornu, le pendule régulateur oscille entre deux aimants, dont l'un joue le rôle de moteur, l'autre celui d'amortisseur. M. Wolf a rappelé que les anciens appareils synchronisateurs, comme celui de M. Cornu, ont un amortisseur ; sous de l'Observatoire de Greenwich et de l'Observatoire de Paris n'en ont pas. L'amortisseur, a-t-il dit, est inutile dans un appareil correct. Il peut devenir dangereux et arrêter toute la série des horloges qu'il commande en cas d'accident. Le système de M. Cornu doit être réservé pour les expériences de laboratoire.

LES THÉORIES CHIMIQUES CHEZ LES GRECS.—M. Berthelot fait hommage, le 12 décembre, à l'Académie des Sciences, de Paris, d'une publication très intéressante, qui sert de complément à son histoire des théories chimiques chez les Grecs.

On a réuni, dans un volume, tous les textes, jusqu'à ce jour inédits et à peu près ignorés, anciens alchimistes grecs de l'époque alexandrine et de l'époque byzantine. M. Ch.-Em. Ruelle, bibliothécaire distingué, s'est chargé de collationner ces textes ; M. Berthelot, avec son autorité magistrale, a écrit pour cet ensemble une introduction qui restera dans l'histoire de la science et qui montre à quelles conceptions ingénieuses et hardies le génie grec s'était élevé sans le secours des méthodes modernes.

Alsace-Lorraine.

Nous avons annoncé que la police de Strasbourg a invité les commerçants et industriels de cette ville à retirer de leurs vitrines les inscriptions indiquant en France et contenues le prix des marchandises exposées. Cette commotion a été faite aux commerçants en vertu de l'arrêté pris, au mois de novembre, par les présidents des départements de l'Alsace-Lorraine et interdisant l'affichage public de toute annonce et de tout placard qui n'aurait pas reçu au préalable le visa de l'autorité. A la suite de cet arrêté, qui avait surtout pour but d'empêcher "l'abus des affiches et des inscriptions françaises", le gouvernement avait adressé aux maires et aux agents de la police des instructions qui en expliquaient la portée. D'après ces instructions, une inscription ou une annonce est publique lorsqu'elle peut être aperçue par une ou plusieurs personnes quelconques. Sont, en conséquence, à considérer comme telles, non seulement les inscriptions ou annonces placardées dans les rues, places, auberges, marchés, sur les voitures publiques ou à l'intérieur de voitures (omnibus, voitures de tramway, voitures de commerce, de brasseurs, de boulangers, de bouchers, de fabricants d'eaux minérales, etc.), mais encore les annonces ou inscriptions qui se trouvent dans des locaux privés, mais qui peuvent être aperçues de la voie publique, telles que les avis placés dans les magasins, dans les devantures, jardins, etc. Les inscriptions sur des vêtements, ainsi que sur les casquettes portées en public par des employés ou domestiques de certains établissements commerciaux ou industriels, sont également à considérer comme inscriptions publiques.

Mais d'après l'article 2 des instructions, les inscriptions ou annonces existant au moment de l'entrée en vigueur de l'arrêté ne sont pas à soumettre à l'approbation de l'autorité. Le *Journal d'Alsace* en conclut que la police de Strasbourg a commis un excès de zèle en exigeant la disparition d'avis peints ou imprimés dont une partie existait depuis de longues années.

Eugène Simon, ouvrier maçon, et Isidore Wehrmüller, garçon boulanger, s'étaient promenés le 4 décembre, bras dessus, bras dessous, dans une rue de Bischwiller en chantant à tue-tête la *Marseillaise*. Ils ont été condamnés le 10 décembre, par la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg, le premier à quatre mois, le second à cinq mois de prison, et chacun à seize marcs d'amende.

Jean Jacob, cultivateur à Melsheim, s'était trouvé, le 16 octobre, attablé avec quelques amis dans une auberge de son village. L'un de ses amis lui fit, en manière de reproche : "Toi, tu ne sais pas un mot de français", Jean Jacob, pour lui donner un démenti, s'était écrié : "Vive la France!" Le tribunal de Strasbourg lui a infligé trois mois de prison et une amende de seize marcs.

Un jeune homme de Rech (Lorraine), arrêté et transporté dans la prison de Sarreguemines, pour avoir crié publiquement : Vive la France ! s'est échappé de la prison et est allé se cacher dans son village natal. Découvert et arrêté de nouveau par le gendarme de Rech, il a essayé de prendre une troisième fois la fuite. Après trois sommations restées sans effet, le gendarme a tiré sur lui et l'a abattu d'un coup de fusil dans l'épaule. Le blessé a été transporté provisoirement dans la prison de Sarralbe.

Des agents de police se sont présentés dans différents magasins de Strasbourg et ont prévenu les propriétaires qu'il leur était défendu à l'avenir d'indiquer en francs ou en centimes le prix des objets placés en vente dans les devantures. L'intérêt de deux jours leur a été accordé pour le changement des prix sur les étiquettes.

Deux cent soixante-dix-neuf jeunes gens de l'arrondissement de Ribeauvillé ont été condamnés chacun à 600 marcs d'amende ou quarante jours de prison pour s'être soustraits à l'obligation du service dans l'armée allemande.

On écrit, d'Alsace-Lorraine à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

"Cette année-ci, comme les années précédentes, on a pu constater qu'une partie des réservistes envoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à la loi militaire ont tourné le dos à la patrie et ont émigré en France."

On écrit, d'Albestroff, au *Journal d'Alsace* :

"Il y a une dizaine d'années, un jeune homme de Wittersbourg, qui avait déjà passé deux fois la revision sans être reconnu propre au service militaire, avait émigré en France afin de ne pas courir le risque d'avoir moins de chance la troisième fois. Quelques années après, il avait été pris de nostalgie, et, croyant sa fugue oubliée, il était revenu au pays et s'était établi comme maréchal-ferrant à Inaming. L'un de ces jours derniers, la gendarmerie est venue l'arrêter à son domicile et l'a conduit à Sarreguemines. Là, il a été mis au bénéfice de voir figurer sur des armes à un adversaire qui n'est pas à dédaigner par les puissances mêmes auxquelles M. Crispi a lié le sort du royaume. L'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre sont les alliées ou les amies de l'Italie, mais elles sont aussi en instance auprès du Pape. On ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a là des accointances qui jurent ensemble, et qui ne peuvent manquer de causer, tôt ou tard, des embarras soit aux gouvernements qui les entretiennent, soit à l'un des rivaux qui les sollicitent."

Italie.

Le roi a signé un décret autorisant le gouvernement à mettre en vigueur jusqu'au 30 juin 1888 les traités de commerce et les conventions de navigation que l'Italie pourrait conclure avec la France, l'Espagne et la Suisse.

La *Riforma* s'occupe de cette question et confirme ce que M. Crispi a dit précédemment, c'est-à-dire que le gouvernement est animé de sentiments de conciliation et qu'il fera toutes les concessions compatibles avec la dignité et les intérêts du pays. Il sera ainsi mieux démontré, si on doit en venir à l'application du tarif général, que l'Italie ne pourrait être responsable des mesures que le gouvernement devrait prendre pour protéger le travail et la production nationale.

M. Crispi, président du conseil et ministre des affaires étrangères, a envoyé, dernièrement, aux représentants de l'Italie à l'étranger une circulaire attirant leur attention sur la nécessité d'entretenir or, si possible, de fortifier chez les ressortissants italiens à l'étranger le sentiment national et l'attachement à la patrie.

D'après cette circulaire, le meilleur moyen d'y parvenir c'est de les engager à célébrer en commun les fêtes nationales et de les convaincre toujours que les représentants de l'Italie s'occupent avec une grande sollicitude et un vif intérêt des affaires de leurs nationaux. En outre, le ministre président invite les représentants de l'Italie à lui soumettre des propositions en vue de fonder, d'entretenir et de subventionner des écoles italiennes à l'étranger.

Un décret royal, signé par le comte Greppi, ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, a la disposition du ministère des affaires étrangères.

La commission parlementaire chargée de faire un rapport sur le nouveau code pénal italien a approuvé le système de la répartition des délits et des peines proposé par le ministre de la justice et s'est déclarée, à l'unanimité, en faveur de l'abolition de la peine de mort.

LE JARDIN EN FRANCE.—Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur rappeler que, dans le but de développer par tous les moyens l'enseignement agricole et horticole dans les écoles primaires rurales, désormais aucun plan d'école primaire rurale pour la construction de laquelle le concours de l'Etat est sollicité ne sera accepté et ce plan ne présentait pas de jardin, soit annexé à l'école, soit situé en dehors de la commune, mais à proximité du maître et des élèves.

POLONAIS ET RUSSES.—Les journaux russes du 14 décembre constatent, avec satisfaction, que le *Prussia* de Varsovie et le *Kurier Poznanski* engagent les Polonais à faire cause commune avec les Russes dans le cas d'une guerre avec l'Autriche.

Mme Boucicaut, en France.

Nous lisons dans le *Temps* :

Mme Boucicaut a dignement couronné une grande œuvre économique et humanitaire. Le testament que tout le monde a lu c'est pas chose moins nouvelle en France que la création de la maison qui a rendu ce nom de Boucicaut populaire. On a vu peut-être pour la première fois peut-être parmi nous ce que l'on nous racontait seulement jusqu'à présent de l'Amérique ou de l'Angleterre : une immense fortune dans l'espace d'une seule génération, grandement acquise et généreusement dépensée en des œuvres de bienfaisance générale et d'intérêt public. Il y a là un noble exemple de vertu républicaine et de solidarité démocratique qu'il tarde la peine de signaler comme un signe caractéristique de l'ère vers laquelle nous marchons et le genre de philanthropie que la nouvelle société réclame.

On a beaucoup loué, beaucoup admiré la générosité de Mme Boucicaut. Mais ce qu'il faut relever presqu'autant que le don royal de cette fortune, c'est le soin intelligent avec lequel cette noble femme en a disposé et l'esprit de largeur et de tolérance philosophique qui a présidé dont elle s'est inspirée. Il n'est pas rare de voir des personnes faire à l'Etat ou aux pauvres l'abandon d'une partie de leur fortune ou même de leur fortune entière. Ce qui est rare, c'est de les voir y mettre cette réflexion consciente, ce souci de l'avenir, cette intelligence pratique et méthodique pour faire arriver leur don à leur véritable adresse et en tirer la plus grande utilité générale. Mme Boucicaut a médité ses bonnes œuvres comme elle méditait la direction de ses affaires commerciales ; elle a montré, pourrait-on dire, autant d'industrie et d'ingéniosité à distribuer sa fortune qu'elle en avait déployée pour l'acquérir. Enfin, ce qui est plus rare encore, c'est l'ouverture de son esprit égale à celle de son cœur. Elle a montré affranchie de tout préjugé de caste ou de secte. Elle a estimé sans doute qu'elle n'avait pas le droit de sacrifier au profit d'une idée exclusive ou d'un parti des richesses que l'universalité de sa clientèle avait contribué à constituer. Ce sont là, nous le répétons, de hautes pensées et de généreux sentiments qui n'auront pas été inutilement professés. La générosité pratique est une semence féconde qui lève d'elle-même et se multiplie par l'imitation. En fin de compte il adviendra, nous l'espérons du moins, que, malgré la munificence de ses dispositions testamentaires, le bien le plus grand qu'aura fait cette noble femme se trouvera dans l'exemple qu'elle a donné.

Ajoutons, comme renseignements complémentaires à ceux déjà donnés sur le testament de Mme Boucicaut, que la fortune totale de la défunte n'est pas absorbée dans les différents legs que nous avons énumérés.

La propriété de la maison du Bon Marché est donnée aux associés, c'est-à-dire aux trois cents personnes que Mme Boucicaut avait réunies en participation. Elle équivaut à une soixantaine de millions et comprend le terrain, les constructions et les marchandises.

Enfin, dix millions sont laissés à l'Assistance publique pour la fondation d'un hôpital.

On sait que la raison sociale du Bon Marché était jusqu'ici : Aristide Boucicaut et Cie. A partir d'aujourd'hui, le Bon Marché, devenu Société civile, aura comme raison sociale : Jules Pinard et Cie.

LE PAPE ET L'AUTRICHE.—La Diète de la basse Autriche a voté, le 14 décembre, à l'unanimité, une résolution qui invite le gouverneur de la province à faire parvenir au Pape les compliments et hommages de l'Assemblée à l'occasion de son jubilé.

Le *Temps* de Paris a dit, au sujet de ces démonstrations en Autriche :

"On a lu, dans nos colonnes, le compte rendu d'une grande assemblée catholique qui s'est tenue à Vienne en l'honneur du jubilé du Pape. Les principaux membres de l'aristocratie y assistaient, ainsi que le nonce, Mgr Galimberti ; le cardinal-archevêque de Vienne, Mgr Gangbauer, et divers personnages parlementaires de la majorité. Les discours ont été ceux qu'on pouvait attendre : on a insisté sur la nécessité de rendre à Léon XIII les Etats du Saint-Siège, et, malgré toutes les protestations des hommes d'Etat d'Italie, on a affirmé que l'entrée de cette puissance dans la triple alliance ne pouvait manquer de conduire à ce résultat.

Cette réunion marque, avec d'autres indices, un réveil du cléricalisme dans l'empire austro-hongrois. On se rappelle que, tout récemment, on a pu faire signer, par nombre de hauts fonctionnaires civils, une adresse au Pape qui demandait explicitement le rétablissement du pouvoir temporel. On se rappelle encore que, sans rencontrer le moindre protestation de la part du gouvernement, les membres des Délégations qui appartiennent à l'épiscopat ont pu insister, à plusieurs reprises, sur la nécessité qu'il y a, pour l'Autriche, d'obtenir que le Souverain Pontife soit remis en possession de son patrimoine. Le pèlerinage hongrois qui vient d'être reçu par le Pape, l'allocution que le Saint-Père a prononcée à cette occasion, montrent encore qu'on croit pouvoir compter, au Vatican, sur l'appui de l'empire des Habsbourg. Le temps n'est pas éloigné où sa politique extérieure devra, peut-être, tenir compte des vœux d'un parti aussi nombreux qu'habilement conduit, et même pour les affaires intérieures, au Hongrie notamment, le catholicisme semble se disposer à jouer un rôle actif, qui le mettra, forcément, en conflit avec le gouvernement.

Allemagne.

La *Gazette de Voss* a calculé qu'après l'exécution de la nouvelle loi militaire l'armée active, la réserve et la landwehr de l'armée allemande comprendront à peu près 1,800,000 hommes ; le land sturm, un million d'hommes. Les hommes armés que l'Allemagne pourrait opposer à l'ennemi seraient donc au nombre de trois millions.

En vertu de la loi contre le socialisme, M. Steinhalt, ancien rédacteur de la *Burgerzeitung*, journal socialiste supprimé il y a quelques semaines, a été expulsé de Hambourg. Il vient de purger une condamnation à cinq mois de prison pour avoir pris part à une association secrète.

Le *Moniteur officiel de l'Empire* annonce que le petit état de siège est prolongé, à Francfort-sur-le-Mein, jusqu'au 30 septembre 1888 ; l'état de siège est proclamé à Hanau, dans le cercle de Hoechst et dans le cercle du Taunus supérieur, et il y sera maintenu également jusqu'au 30 septembre 1888.

Le ministère de la guerre de Prusse a fait demander à plusieurs sociétés qui dressent des pigeons voyageurs si elles seraient disposées à lui céder pour l'hiver tous les pigeons disponibles. Le ministère les attribuerait à des fortresses qui les mettraient à l'essai, afin de savoir celui dont leur service en hiver sans bien qu'en été. Les sociétés auxquelles il s'est adressé à ce sujet par le ministère de la guerre, il est dit expressément que les distances à parcourir par les pigeons qui seront mis à l'essai ne dépasseront jamais 375 kilomètres.

Suivant la *Nouvelle Gazette de Zurich*, l'administration militaire du Reviere prend des mesures pour augmenter la fortification de la frontière occidentale de la Bavière rhénane. Des négociations sont ouvertes avec les communes voisines de Germersheim pour l'achat des forts n'étendant jusqu'à la frontière, afin de pouvoir agrandir les forts de cette ville. L'administration militaire a acheté, en outre, les terrains situés le long du chemin de fer de Zeiskam à Germersheim, on construira sur ce terrain dix baraques destinées à loger plusieurs régiments.

Belgique.

Les journaux belges disent que le projet de loi fixant le contingent de l'armée belge pour 1888, et qui vient d'être présenté à la Chambre, maintient les chiffres de 1887, tant pour le contingent annuel, 13,300 hommes, que pour le contingent général, 100,000. Le droit de rappeler, s'il est nécessaire, les classes congédiées, est également maintenu.

D'après l'exposé des motifs, le pays peut compter sur une force effective de 130,000 hommes pour assurer, en cas de guerre, la défense des places fortes.

VETEMENTS TOUT FATIS

POUR HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Venant d'être reçus en grande quantité et des dernières modes.

CHAPEAUX,
PEA JACKETS,
PARDESSUS.

FURNISHING GOODS!!

QUI SERONT VENDUS A TRÈS BON MARCHE.

M. LION & CO.

195, 197 et 199 DÉCATUR, en face du Marché Français.

1 déc—1m

Espagne.

Le Sénat a continué, le 13 décembre, la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. L'amendement présenté par les conservateurs a été repoussé par 115 voix contre 50.

Un sénateur, M. Moret, s'est plaint que M. Figueroa, ministre des affaires étrangères de France, n'ait pas donné satisfaction aux réclamations de l'Espagne dans la question de l'importation des vins.

M. Moret a répondu en faisant le plus grand éloge de l'esprit conciliant de M. Flourens. Le ministre a ajouté qu'après la délimitation des possessions espagnoles et françaises dans le golfe de Guinée, il ne pouvait plus se produire aucun conflit.

Le discours de M. Moret, très sympathique à l'égard de la France, a été bien accueilli par le Sénat.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré à la Chambre des députés qu'il était exact que le gouvernement avait l'intention d'élever au rang d'ambassade les légations de Londres, Vienne, Berlin et Rome.

La *Gazette officielle* vient de publier un décret créant vingt laboratoires vinicoles qui seront chargés de l'analyse des vins, alcools et autres boissons spiritueuses.

Entre deux mamans :

—Et votre fils, madame?... Vous en faites toujours ce que vous voulez ?

—Le pauvre enfant, oui ! Seulement, la besogne qu'on lui donne à faire dans ce collège doit être répugnante !

—Pourquoi donc, est-ce qu'à son âge on lui ferait ouvrir des cadavres ?

—Oh ! bien plus fort que ça, ma bonne ! Il m'écrit comme ce qu'on lui fait étudier les langues mortes !

Cette affligeante maladie, les hémorroïdes, est promptement soulagée et guérie bientôt par le Pain d'Ayer.

Salle de l'Association de Bienfaisance espagnole Fils de la Louisiane.—Les officiers et membres de cette Association sont requis de se réunir à leur salle Jeudi, 29 courant, à 3 heures p. m., précises, pour rendre les dernières tributs de respect à notre défunt frère et membre exempt, J. MAUPAS.

Par ordre de
A. F. QUERE, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire.

ERNEST C. VILLERÉ,

15 rue Chevrondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Cognacs fins de fantaisie, Vins rouges et blancs en cuisse et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rum, Gin, Whiskies de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Heidsieck & Cie., Whiskies célèbres de Cahen, Reid & Cie.
10 déc—1an

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin de fer New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.—Au cas où la régulière du Conseil de Direction, tenue le 14 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action a été déclaré payable à partir du 10 janvier 1888. Le livre des transferts sera clos les dix jours qui précèderont le paiement dudit dividende.
W. S. LEVERICH,
Secrétaire.
28 déc—au 10 janv

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Chesgrues et Verpaillée)

Assemblée générale trimestrielle et obligatoire.—Election et installation des officiers pour l'année 1888.—Les officiers et membres de cette société sont, par le présent avis, notifiés que l'élection des officiers pour l'année 1888 aura lieu le JEUDI 29 décembre 1887, à la salle de la société, coin Hancock et Chartres. Chaque membre en règle avec la société pourra voter de 4 à 7 heures de l'après midi, en présence de trois commissaires et du secrétaire. La députation sera faite aux membres qui, malgré la munificence de ses dispositions testamentaires, le bien le plus grand qu'aura fait cette noble femme se trouvera dans l'exemple qu'elle a donné.

Ajoutons, comme renseignements complémentaires à ceux déjà donnés sur le testament de Mme Boucicaut, que la fortune totale de la défunte n'est pas absorbée dans les différents legs que nous avons énumérés.

La propriété de la maison du Bon Marché est donnée aux associés, c'est-à-dire aux trois cents personnes que Mme Boucicaut avait réunies en participation. Elle équivaut à une soixantaine de millions et comprend le terrain, les constructions et les marchandises.

Enfin, dix millions sont laissés à l'Assistance publique pour la fondation d'un hôpital.

On sait que la raison sociale du Bon Marché était jusqu'ici : Aristide Boucicaut et Cie. A partir d'aujourd'hui, le Bon Marché, devenu Société civile, aura comme raison sociale : Jules Pinard et Cie.

LE PAPE ET L'AUTRICHE.—La Diète de la basse Autriche a voté, le 14 décembre, à l'unanimité, une résolution qui invite le gouverneur de la province à faire parvenir au Pape les compliments et hommages de l'Assemblée à l'occasion de son jubilé.

Le *Temps* de Paris a dit, au sujet de ces démonstrations en Autriche :

"On a lu, dans nos colonnes, le compte rendu d'une grande assemblée catholique qui s'est tenue à Vienne en l'honneur du jubilé du Pape. Les principaux membres de l'aristocratie y assistaient, ainsi que le nonce, Mgr Galimberti ; le cardinal-archevêque de Vienne, Mgr Gangbauer, et divers personnages parlementaires de la majorité. Les discours ont été ceux qu'on pouvait attendre : on a insisté sur la nécessité de rendre à Léon XIII les Etats du Saint-Siège, et, malgré toutes les protestations des hommes d'Etat d'Italie, on a affirmé que l'entrée de cette puissance dans la triple alliance ne pouvait manquer de conduire à ce résultat.

Cette réunion marque, avec d'autres indices, un réveil du cléricalisme dans l'empire austro-hongrois. On se rappelle que, tout récemment, on a pu faire signer, par nombre de hauts fonctionnaires civils, une adresse au Pape qui demandait explicitement le rétablissement du pouvoir temporel. On se rappelle encore que, sans rencontrer le moindre protestation de la part du gouvernement, les membres des Délégations qui appartiennent à l'épiscopat ont pu insister, à plusieurs reprises, sur la nécessité qu'il y a, pour l'Autriche, d'obtenir que le Souverain